

Chrysomèle du maïs : les régions indemnes se raréfient

L'impact économique de la chrysomèle du maïs reste limité en Alsace et en Rhône-Alpes grâce aux mesures de lutte mises en œuvre dans les secteurs concernés. Ailleurs en France, certaines parcelles, notamment situées en Nouvelle-Aquitaine et en Bourgogne-Franche-Comté, montrent des niveaux de population préoccupants, qui imposent une vigilance accrue et des adaptations culturales.

Le chiffre du mois

66 % des pièges positifs en 2025

CHRYSOMÈLE DU MAÏS : ÉTAT DE LIEUX ET LEVIERS DE LUTTE

BILAN DE LA CAMPAGNE 2025

La chrysomèle du maïs poursuit sa progression au niveau du territoire. Son incidence est néanmoins variable selon le nombre d'années de présence dans la région. Il est possible de regrouper les régions en quatre catégories en fonction de l'abondance de chrysomèle du maïs observée.

En Alsace et en Rhône-Alpes, la chrysomèle du maïs est largement présente et peut potentiellement occasionner des dégâts. L'incidence des dégâts de larves est restée limitée dans ces régions en 2025. Parmi les parcelles ayant fait l'objet d'une surveillance au cours de l'année 2025, environ 25 % des parcelles du réseau alsacien et 32 % du réseau rhônalpin ont capturé plus de cinq individus par piège chromatique et par jour au cours de l'été. Cette abondance de population est susceptible d'entraîner une nuisibilité économique si du maïs y est à nouveau cultivé l'année prochaine.

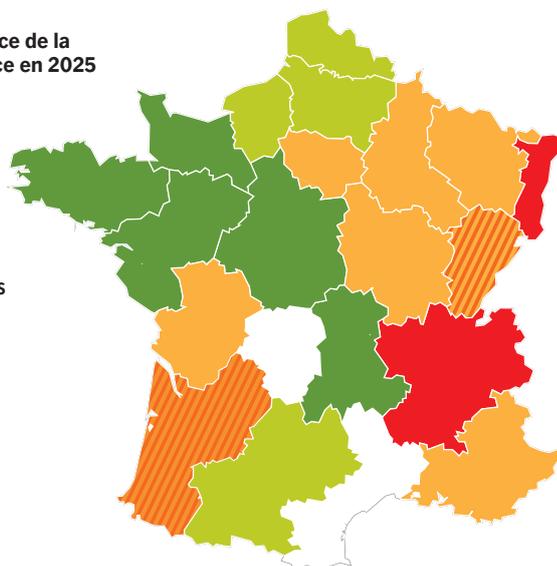
Dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté, la chrysomèle du maïs est fréquemment détectée, avec des captures qui peuvent être localement élevées. À noter que de premiers dégâts de larves de chrysomèles du maïs ont été constatés en Nouvelle-Aquitaine en 2025.

Dans ces régions, il va désormais falloir adapter les stratégies culturales dans les parcelles les plus à risque.

En Lorraine, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Haut-de-France, Occitanie, Auvergne et PACA, la chrysomèle du maïs a été détectée en 2025 sur une proportion variable de pièges, mais à des niveaux restant globalement limités. Il conviendra de poursuivre la surveillance des parcelles situées dans les secteurs où la chrysomèle du maïs est capturée depuis plusieurs années.

Les régions Centre-Val-de-Loire, Pays de la Loire, Normandie et Bretagne demeurent les seules régions hexagonales où la chrysomèle du maïs n'a pas été détectée. Au fil des années, la chrysomèle du maïs poursuit sa progression, à la fois dans de nouveaux territoires et en augmentant son abondance dans les territoires conquis au cours des années antérieures.

Figure 1 : Carte simplifiée de la présence de la chrysomèle du maïs en France en 2025



DES SOLUTIONS DE LUTTE À ADAPTER AU NIVEAU DES POPULATIONS

Face à la chrysomèle, la protection insecticide appliquée au semis peut contribuer à limiter partiellement l'accroissement de population. Cet effet peut s'avérer intéressant lorsque les niveaux de captures se rapprochent des seuils de risque. Mais face à une population abondante, aucune protection insecticide appliquée au semis ne sera suffisante et seule la modification de la succession culturale de la parcelle permettra d'abaisser le risque.

La rotation à privilégier en cas de forte infestation

Ne pas cultiver de maïs dans la parcelle durant une année reste le levier le plus efficace. Une seule campagne suffit pour détruire près de 100 % de la population et assainir la parcelle. Mais ne pas cultiver de maïs durant une année reste coûteux si aucune autre culture ne permet de dégager une marge économique équivalente.

L'application d'une protection insecticide au semis du maïs peut être intéressante dans les situations où l'abondance de population de chrysomèle du maïs était importante l'année précédente mais néanmoins inférieure à 5 adultes capturés par piège chromatique et par jour de surveillance. Lorsque ce seuil est dépassé, une protection insecticide au semis ne sera plus suffisante. Mieux vaut substituer le maïs par une autre culture. En situation de faible infestation où il n'y a pas de risque de dommage économique (moins de 0,5 adulte capturé par piège et par jour), une protection insecticide au semis ne procurera pas de gain de rendement (sauf si la protection insecticide vise un autre ravageur).

Des différences entre produits insecticides au semis

Dans le cadre de la protection contre la chrysomèle du maïs, l'application d'une protection insecticide au semis vise deux objectifs : Réduire les dégâts des larves sur les racines du maïs pour l'année en cours et limiter l'abondance d'adultes qui émergeront de la parcelle pour abaisser la population de larves dans la parcelle et les parcelles environnantes pour l'année suivante (N+1).

Cette stratégie s'est traduite dans les essais Arvalis (Alsace, 2023 à 2025, irrigation limitante) par un gain de rendement de 16 à 22 q/ha (soit +10 à +20 %) pour la meilleure modalité testée. En situation pluviale, la perte de rendement pourrait être bien plus élevée.

Les résultats d'essais confirment l'intérêt de la protection insecticide appliquée au semis sur la réduction de population d'adultes émergents, avec des différences selon la solution appliquée : les efficacités sont en moyenne de l'ordre de 70 % pour le Force 1.5G (12,2 kg/ha), 38 % pour le Belem 0.8MG (12 kg/ha) et 53 % pour Force 20CS (traitement de semences).

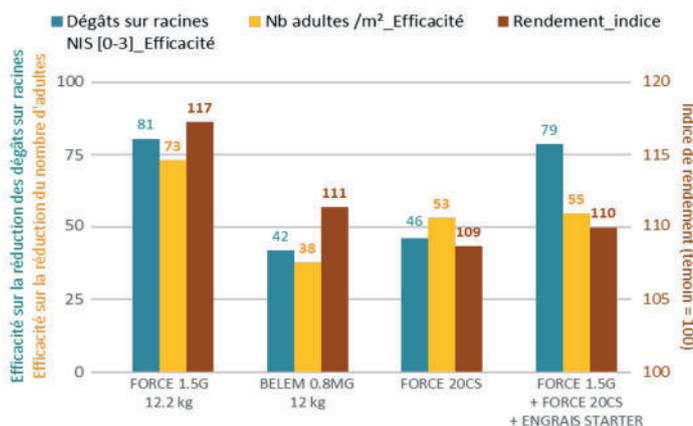


Les chrysolides adultes ne sont pas nuisibles, mais leurs larves occasionnent des dommages au système racinaire du maïs, ce qui accroît l'exposition des plantes au stress hydrique et à la verse.

Les insecticides en végétation non préconisés

Les chrysolides adultes n'étant pas directement nuisibles à ce jour, l'application d'une solution insecticide en végétation serait donc à envisager uniquement sous un angle de régulation c'est-à-dire visant à abaisser le niveau de population larvaire en année n+1. Néanmoins, pour présenter un intérêt, cela suppose que l'intervention insecticide atteigne une forte proportion de la population d'adultes, que le taux de mortalité soit élevé et que la parcelle ne soit pas réinfestées par des femelles ayant émergé dans les parcelles environnantes. Compte tenu de ces différents paramètres, l'efficacité de cette stratégie est limitée et nettement inférieure aux efficacités permises par d'autres leviers.

De plus, cette stratégie implique l'utilisation de pyréthrinoides, produits de la même famille que les insecticides utilisés au semis.



Aux Etats-Unis, ces pratiques de cumul d'utilisation d'une même famille de produits au semis puis en végétation ont entraîné le développement de résistance. Par conséquent, il est recommandé de ne pas appliquer ces produits contre les adultes afin d'éviter l'apparition de population de chrysomèle du maïs résistante aux pyréthrinoides et de réserver leur usage pour les applications réalisées au semis afin de protéger les racines contre les larves, usage permettant d'obtenir le meilleur niveau d'efficacité dans l'abaissement de population de chrysomèle du maïs.

ACTUALITÉS

■ Varmais : un outil incontournable pour choisir vos variétés de maïs

Varmais est le site web de référence pour CONSULTER, COMPARER et CHOISIR les variétés de maïs grain et fourrage. ARVALIS, le GEVES et l'UFS se sont associés pour développer Varmais, un outil gratuit et en libre accès, de consultation et de comparaison de toutes les références de l'évaluation variétale issues des réseaux d'expérimentation à l'Inscription France (CTPS/GEVES), en Post-Inscription (ARVALIS et UFS - Section maïs et sorgho) et en Probatoire à la Post-Inscription (ARVALIS), et d'aide au choix des variétés de maïs grain et fourrage. Les résultats 2025 sont disponibles en ligne.

<https://www.varmais.fr/>

FORMATIONS

Les formations proposées par ARVALIS. Maîtrisez les clés de réussite de la conduite du maïs.

■ L'essentiel du conseiller culture maïs.

- 25 et 26 février 2026 | Montardon (64)

■ Combiner les moyens pour désherber efficacement le maïs dans le Sud-Ouest.

- 12 mars 2026 | Baziège (31)

■ RDV aux moments clés de la campagne Maïs.

- 24 mars, 3 avril et 22 mai 2026
A distance.

■ Reconnaissance des adventices au stade plantule dans les cultures d'été. Plusieurs sessions

- 19 mai | Villers St Christophe (02),
- 27 mai | Le Subdray (18),
- 28 mai 2026 | Montardon (64)

■ Accidents du maïs : la méthode pour faire le bon diagnostic.

- 4 juin | Sainte-Montaine (18)
- 11 juin 2026 | Montardon (64)

Plus d'informations :

<https://www.arvalis.fr/formations/cultures>